

jusqu'à présent, il est en fait impossible de se fier à pareille méthode d'analyse pour mettre la théorie à l'épreuve.<sup>166</sup>

La plupart des études quantitatives sont fondées, soit sur un échantillon constitué à partir d'un ensemble connu, soit sur une analyse de l'ensemble en tant que tel. Or, pour des raisons déjà exposées, ni l'une, ni l'autre démarche ne nous semble se prêter à une analyse de la dissuasion. L'incapacité dans laquelle se trouvent les chercheurs de cerner l'univers des cas ou d'échafauder un échantillon représentatif a des conséquences gênantes. L'analyse des causes et des corrélations effectuée sur un certain nombre de cas comporte plus d'un avantage; surtout, elle permet de faire des généralisations assez fiables sur la véracité des déductions que l'on fait. En l'absence d'un échantillon correctement constitué ou d'un ensemble de cas, le degré de validité des déductions est assujéti au même genre de limites que si l'on travaille à partir d'un nombre restreint d'études de cas détaillées.

Par ailleurs, la méthode qui consiste à rassembler des données à partir de l'étude de différents cas fait largement abstraction de l'effet, sur l'issue de la dissuasion, de variables telles que les perceptions des rôles ou le processus décisionnel. À propos de la mise à l'épreuve de certaines théories, on pourrait dire, d'une part, que ces variables n'ont aucune importance théorique et, d'autre part, qu'elles n'ont aucune justification empirique; leur intégration à un modèle donné n'ajoute pas grand-chose à la proportion de variance qui est expliquée. Or, cette thèse est indéfendable dans le contexte de la théorie de la dissuasion. Comme nous l'avons fait valoir plus haut, les théories de la dissuasion sont par nature des théories psychologiques; elles reposent sur des hypothèses concernant le raisonnement des dirigeants quand ils sont placés dans certaines circonstances.<sup>167</sup> Ces

---

<sup>166</sup> Voir Lebow et Stein, «Deterrence: The Elusive Dependent Variable», pour lire un examen détaillé du jeu de données sur les cas de dissuasion immédiate élargie au cours du XX<sup>e</sup> siècle, données qui ont été rassemblées par Huth et Russett. Dix cas, soit le nombre de ceux où il y a eu dissuasion immédiate élargie dans le jeu en question, voilà qui est nettement insuffisant pour permettre l'application valide d'un modèle causal à tous les cas, à des fins d'essai.

<sup>167</sup> Voir Lebow et Stein, «Rational Deterrence Theory: I Think, Therefore I Deter».